



Royaume du Maroc
Ministre des Affaires Étrangères,
de la Coopération Africaine
et des Marocains Résidant à l'Étranger
Département des Marocains Résidant à l'Étranger



المملكة المغربية
وزارة الشؤون الخارجية
والتعاون الإفريقي
والمغاربة المقيمين بالخارج
كلمة المغربية المقيمين بالخارج



بتمويل من الإتحاد الأوروبي
Financé par l'Union européenne

Recherche-Action DEPOMI

Déploiement des politiques migratoires au niveau régional

Livrables des Ateliers Régionaux

Agadir, 8 novembre 2021

Béni Mellal, 10 novembre 2021

Nador, 12 novembre 2021

Compte-rendu des ateliers régionaux de réflexion sur les dynamiques migratoires et les enjeux de mise en œuvre des politiques publiques au niveau régional

Volet « ressortissants des pays-tiers »

Sara BENJELLOUN
Marie-Laurence FLAHAUX

LPED – Institut de Recherche pour le Développement

1^{er} décembre 2021



Table des matières

<u>1. Atelier de la région Souss-Massa, organisé le 8 novembre à Agadir</u>	3
<u>Etat de la recherche sur l’immigration dans la région</u>	3
<u>Difficultés de mise en œuvre de la Stratégie Nationale d’Immigration et d’Asile dans la région</u>	4
<u>Mécanismes de gouvernance de l’immigration au niveau de la région</u>	5
<u>2. Atelier de la région Beni Mellal-Khénifra, organisé le 10 novembre à Béni Mellal</u>	6
<u>Spécificités de la région et immigration</u>	6
<u>Difficultés de mise en œuvre de la Stratégie Nationale d’Immigration et d’Asile dans la région</u>	6
<u>Mécanismes de gouvernance de l’immigration au niveau de la région</u>	6
<u>3. Atelier de la région de l’Oriental organisé le 12 novembre à Nador</u>	8
<u>Spécificités et profil migratoire de la région</u>	8
<u>Difficultés de mise en œuvre de la Stratégie Nationale d’Immigration et d’Asile dans la région</u>	8
<u>Mécanismes de gouvernance de l’immigration au niveau de la région</u>	9
<u>Principales conclusions des ateliers régionaux</u>	10

1. Atelier de la région Souss-Massa, organisé le 8 novembre à Agadir

Etat de la recherche sur l'immigration dans la région

La région de Souss-Massa est d'abord une région d'émigration. La figure de Félix Mora qui recrutait les hommes de la région pour travailler dans les mines françaises pendant les trente glorieuses est encore très présente dans les esprits.

L'immigration dans la région est une réalité plus récente à laquelle les chercheurs ont commencé à s'intéresser au début des années 2000. La recherche sur l'émigration et l'immigration semble être foisonnante comme en atteste le nombre important de structures de recherche dédiées à la question migratoire. Au moins trois structures ont été créées au sein de l'Université Ibn Zohr : le Groupe de recherche et d'étude sur les migrations (GREM); l'Observatoire régional des migrations, espaces et sociétés (ORMES) ; et l'école doctorale de la Faculté des lettres et des sciences humaines (FLSH). Au total, ce ne sont pas moins de 29 thèses qui ont été soutenues ou sont en cours de préparation au sein de la faculté, dont 21 s'intéressant spécifiquement aux différents aspects des dynamiques migratoires (émigration et immigration) au sein de la région. La FLSH a également créé en 2008 le master « Migration et développement durable ». Un second master a vu le jour en 2017 : intitulé « Dynamiques des sociétés : Migrations, Démographie et Développement » (DysoMiDD), c'est dans le cadre de celui-ci que 82 mémoires ont été préparés.

De manière plus spécifique, l'immigration féminine dans le Souss-Massa remonte à 2002 lorsqu'une Mauritanienne et trois Sénégalaises se sont installées à Inezgane (ville de 150 000 habitants qui se situe à 12 km au Sud d'Agadir). Ce n'est qu'à partir de 2012 que la présence de femmes migrantes est devenue plus visible dans la région. Les femmes sénégalaises se sont organisées en formant une communauté. Jusqu'à maintenant, les Sénégalaises primo-arrivantes viennent loger temporairement chez les toutes premières concitoyennes installées dans la région contre dix dirhams la nuit. La population sénégalaise a une moyenne d'âge élevée. Il s'agit le plus souvent de femmes divorcées ou de mères célibataires qui ont laissé leurs enfants au pays. Elles sont pour la plupart mourides et vivent du commerce dans les marchés. En 2015, la région a enregistré une importante arrivée de femmes migrantes originaires de Côte d'Ivoire et du Cameroun. Celles-ci ont d'abord exercé en tant que femmes de ménage. Actuellement, elles travaillent également dans les centres de coiffure, d'esthétique et de massage, dans l'agriculture, le sport ou encore dans la prostitution. Certaines travaillent dans la mendicité sous le contrôle d'un chef migrant. Contrairement aux deux autres communautés, la communauté camerounaise est déstructurée. Les Ivoiriennes sont, pour leur part, organisées en association. Des activités sportives ainsi que des repas sont pensés comme outils de sociabilité.

Si l'intérêt pour la question migratoire est important, certains sujets sont néanmoins peu étudiés. C'est notamment le cas de l'asile, des mineurs étrangers non accompagnés, de la traite des personnes migrantes et de l'intégration des femmes migrantes isolées.

Certaines associations basées à Agadir contribuent également à une meilleure connaissance du phénomène migratoire dans la région. La Clinique juridique Hijra (qui signifie migration en

arabe), qui fournit une aide juridique aux demandeurs d'asile et qui organise un concours annuel de plaidoyer, publie également la revue Hijra regroupant les contributions de chercheurs sur les questions de l'immigration et de l'asile. La région compte également une Association de chercheurs en migration et développement (ACMD).

La connaissance sur le phénomène migratoire se construit également via les statistiques produites par un ensemble d'entités nationales (HCP, CCME, FH2MRE, MCMREAM, MAECI...). Les données recueillies par certaines enquêtes peuvent être désagrégées par région, mais certaines sont réservées à un usage interne et ne sont pas accessibles plus largement.

L'utilisation par les usagers de la recherche des connaissances produites constitue un défi de manière générale. Dans la région, le défi se pose avec un peu moins d'acuité en matière de migration puisque les chercheurs portent souvent une double casquette, et sont aussi souvent fonctionnaires dans les institutions de l'Etat (CRDH, enseignement, santé, HCP...).

Difficultés de mise en œuvre de la Stratégie Nationale d'Immigration et d'Asile dans la région

Tout au long des présentations du premier panel et du dialogue participatif qui s'en est suivi, un ensemble de difficultés qui entravent l'accès aux droits des personnes migrantes a été relevé.

Premièrement, le faible accès des personnes migrantes à l'information constitue une entrave à leur accès à certains droits. Les services offerts par l'Entraide nationale sont, par exemple, très peu connus des ressortissants des pays-tiers. La méconnaissance des procédures à suivre rend difficile l'accès des personnes migrantes à certains droits tels que l'enregistrement à l'état civil et la scolarisation des enfants. La création d'une structure d'orientation dédiée et/ou le lancement d'une plateforme qui mutualise les actions des acteurs de la société civile pour la sensibilisation des personnes migrantes constituent des solutions pertinentes pour contribuer à surmonter ces difficultés. Tous les acteurs présents se sont accordés sur ce point.

Deuxièmement, la situation administrative d'un grand nombre de personnes migrantes ne leur permet pas d'accéder à certains droits. Pour ce qui est de l'emploi par exemple, bien que l'ensemble des services de l'ANAPEC soient ouverts de la même manière pour les Marocains et pour les étrangers, les personnes migrantes doivent être en possession de certains titres de séjour en cours de validité pour prétendre y accéder. Or la majorité de personnes qui ont été régularisées peinent à renouveler leurs cartes d'immatriculation, et certaines personnes en situation pourtant régulière ont difficilement accès à un emploi en raison de procédures longues et coûteuses. De plus, l'accès à certains services comme les contrats d'insertion, requiert un titre de séjour d'une validité de deux ans alors que les permis de séjour ont habituellement une durée d'une année. Un plaidoyer au niveau national en faveur du renouvellement des titres de séjour, suivi d'une nouvelle campagne de régularisation et d'une révision du cadre juridique via notamment l'adoption d'une loi sur l'immigration et l'abrogation de la Loi n° 02-03, semblent nécessaires pour permettre la mise en œuvre effective de la Stratégie Nationale d'Immigration et d'Asile.

Troisièmement, certaines actions prises en faveur des personnes migrantes révèlent une méconnaissance des réalités dans lesquelles vivent les personnes migrantes. Pour être

efficace, toute action gagnerait à être précédée et guidée par une connaissance fine de la réalité du terrain. La consultation de personnes migrantes, constituées en associations, peut être envisagée à cet effet.

Enfin, la région fait face à des lenteurs dans la mise en place de la déconcentration. Elle a besoin de plus de moyens et davantage de pouvoir décisionnel qui lui permettront de développer des synergies entre les différents acteurs impliqués dans la gestion de l'immigration.

Mécanismes de gouvernance de l'immigration au niveau de la région

L'intérêt de la région pour la question migratoire est palpable. Deux festivals annuels sur la migration y ont vu le jour, l'un en 1997 (festival Cinéma et Migrations d'Agadir) et le second en 2011 (Festival des migrations). En 2001, la région Souss-Massa-Darâa a voté à l'unanimité la création d'un Observatoire régional des Migrations. Né d'une volonté politique, ce dernier n'a pourtant jamais été actif.

Le Conseil de la région Souss-Massa est actuellement le seul, au Maroc, à avoir créé un service dédié à la migration avec le recrutement d'une personne à temps plein qui est chargée de la coordination de toutes les actions faites au sein de la région. L'attention accordée à la migration par la région apparaît également dans la stratégie des migrations qui a été élaborée en partenariat avec l'Université Ibn Zohr.

Par ailleurs, il est envisagé que le prochain programme de développement de la région se fixe pour objectif la création d'un centre d'orientation et d'accompagnement des migrants (pour les étrangers et pour les Marocains de retour) ainsi qu'un musée et que des moyens humains et financiers lui soient attribués. Repris dans les recommandations de la stratégie des migrations de la région, ce projet fait écho à une ancienne proposition qui visait à créer une institution pérenne, à même d'accompagner les personnes migrantes (immigrés et émigrés de retour) et de conscientiser la société sur les enjeux de la migration. Cette structure devrait pouvoir réunir en un seul lieu :

- un centre d'accueil et d'orientation pour les étrangers,
- un centre d'accueil et d'orientation pour les MRE,
- un pôle de recherche sur les migrations dans la région,
- un musée de l'histoire des migrations dans la région.

Les acteurs présents à l'atelier se sont montrés très favorables à cette idée.

2. Atelier de la région Beni Mellal-Khénifra, organisé le 10 novembre à Béni Mellal

Spécificités de la région et immigration

La région de Béni Mellal – Khénifra porte en elle de nombreuses contradictions. Elle est à la fois l'une des plus riches en termes de ressources et des plus pauvres à l'échelle nationale. Par ailleurs, elle enregistre depuis plusieurs décennies une importante érosion de sa population qui émigre en Europe (principalement en Italie) et dans d'autres régions au Maroc.

L'arrivée de personnes migrantes d'origine subsaharienne dans la région de Béni Mellal - Khénifra remonte au début des années 2000. La taille de cette population (estimée à 120 personnes en 2017 par l'association CARDEV) est très limitée comparée au nombre de personnes migrantes installées dans les autres régions du Royaume. Si la région de Béni Mellal-Khénifra est avant tout une région d'émigration, elle constitue aussi une zone de transit et de destination des opérations d'éloignement. En effet, la région reçoit des ressortissant.e.s d'Afrique de l'Ouest et centrale qui ont été déplacé.e.s par les autorités d'autres villes, en particulier du Nord du Maroc. La plupart de ces dernières quittent rapidement la région pour tenter de rejoindre le continent européen.

La vie quotidienne des personnes migrantes originaires d'Afrique centrale et de l'Ouest est caractérisée par une grande précarité, principalement due à l'irrégularité du séjour et à la faible intégration au marché de l'emploi. Le profil-type des personnes migrantes dans la région est celui du jeune homme ressortissant du Cameroun ou du Mali en situation irrégulière et sans domicile fixe. L'action des ONG, principalement italiennes, dans le domaine de la migration est importante. Présente au Maroc depuis 2002, ProgettoMondo a accompagné, à titre d'exemple, l'évolution du profil migratoire de la région en travaillant avec les jeunes Marocains défavorisés puis les personnes migrantes de retour avant de cibler également dans ses programmes les personnes migrantes.

Difficultés de mise en œuvre de la Stratégie Nationale d'Immigration et d'Asile dans la région

Il ressort des différents échanges que la situation administrative des personnes migrantes constitue le principal frein pour l'accès aux droits.

En outre, l'articulation entre la politique migratoire nationale et les actions régionales semble peu institutionnalisée.

Aussi, les actions entreprises en faveur des personnes migrantes se caractérisent par un certain manque de collaboration et de concertation entre les parties prenantes. La coordination est ponctuelle et ne se déploie qu'à travers ou en marge de programmes pilotés dans les régions par des associations ou des ONG.

Mécanismes de gouvernance de l'immigration au niveau de la région

Il semble que la plupart des acteurs locaux n'intègre pas l'immigration dans les politiques envisagées. A l'initiative du précédent Conseil de la région, une maison des MRE qui offre un guichet unique aux MRE de retour a été créée, mais la région semble peu concernée par la

situation des personnes migrantes. Le Conseil de la région appelle d'ailleurs à la création de délégations du Ministère chargé des affaires de la migration au niveau des régions qui serviraient d'interfaces avec les personnes migrantes. C'est de cette façon qu'est comprise la régionalisation de la politique d'immigration et qu'est imaginé le modèle de gouvernance de l'immigration au niveau de Béni Mellal – Khénifra.

3. Atelier de la région de l’Oriental organisé le 12 novembre à Nador

Spécificités et profil migratoire de la région

La Région de l’Oriental constitue la principale région d’arrivée des personnes migrantes. Sa proximité avec l’enclave espagnole de Melilla explique la présence régulière et quantitativement variable de personnes migrantes dans la forêt de Gourougou.

Selon une chercheuse du premier panel, la population migrante, installée de manière continue dans la région, est estimée à 2 000 personnes (avec une répartition variable d’environ 75% d’hommes, 18% de femmes, 12% de mineurs non accompagnés (MNA) et 5% d’enfants). Les personnes migrantes sont principalement camerounaises, maliennes, guinéennes et nigérianes. Depuis quelques mois, la région enregistre aussi l’arrivée d’une nouvelle population : de jeunes hommes de nationalité soudanaise. La grande majorité des personnes migrantes sont en situation administrative irrégulière.

Difficultés de mise en œuvre de la Stratégie Nationale d’Immigration et d’Asile dans la région

Les différentes présentations et interventions des participants ont permis de dresser un panorama assez complet des acteurs impliqués dans la gestion migratoire pour favoriser l’accès des personnes migrantes aux droits. Un certain nombre de défis sont à relever, que ce soit par la région ou par les personnes migrantes elles-mêmes, en termes de diversité culturo-linguistique, de protection des mineurs non accompagnés et des victimes de la traite, du décalage entre la reconnaissance des droits et leur effectivité et du manque d’outils de pilotage.

La pandémie est venue accentuer la vulnérabilité des personnes migrantes. Comme expliqué par une membre du GTP protection, la traite des êtres humains s’est développée, notamment par le recours plus soutenu à internet. Les procédures d’aide et de protection des victimes ont été particulièrement difficiles à mettre en œuvre. D’autres procédures, comme celle liée au retour volontaire et à l’aide à la réintégration, étaient même impossibles du fait de la fermeture généralisée des frontières.

Le principal constat est l’existence d’un grand décalage entre la reconnaissance des droits par la Stratégie nationale d’Immigration et d’Asile et leur effectivité sur le terrain. Ce décalage est à lier en partie à la méconnaissance de certaines circulaires ministérielles par les personnes censées ouvrir l’accès aux droits.

Il est notamment ressorti des échanges le manque d’outils de pilotage et notamment de statistiques et d’indicateurs de gestion et de résultat. Il semble donc nécessaire d’élaborer un système d’information statistique avec une base de données fiable et intégrée.

Mécanismes de gouvernance de l'immigration au niveau de la région

La coordination du travail social en faveur des personnes migrantes dans la région de l'Oriental est remarquable notamment grâce au Groupe de Travail Protection (GTP), une plateforme de travail constituée d'associations actives dans le domaine de la migration.

L'irruption de la pandémie de la Covid-19 et l'instauration du confinement sont venus fragiliser davantage encore les personnes migrantes qui étaient déjà dans des situations vulnérables. Alors que l'Etat a débloqué des aides pour les salariés au chômage et les travailleurs du secteur informel privés d'activités, aucune mesure n'a été prise pour venir en aide aux personnes migrantes. D'importants efforts ont néanmoins été fournis au niveau régional. Aux côtés de la mobilisation de la Wilaya, qui a notamment créé une cellule de veille, lancé un appel à donation et initié une étude, d'autres actions significatives ont été menées par le Conseil de la région en coordination avec certaines associations du GTP. L'Université Mohamed Premier a également conduit des actions à destination des étudiants migrants.

Par ailleurs, le plan de développement de la région ainsi que le plan d'action de la commune, qui constituent les principaux outils d'orientation stratégiques de la région, contiennent plusieurs actions en faveur des personnes migrantes.

Enfin, l'espace de concertation en cours de création est considéré comme un cadre adéquat pour répondre au besoin de renforcement des mécanismes de collecte, de partage et d'utilisation des données. Cet espace est également pensé comme cadre à même de pallier au manque de synergies entre les services déconcentrés de l'État, les institutions régionales et les acteurs de la société civile.

Principales conclusions des ateliers régionaux

Au niveau des régions, l'intégration et l'accès aux droits des personnes migrantes ne semblent pas prioritaires. Les MRE jouissent de plus d'attention de la part des collectivités territoriales qui offrent un large ensemble de services pour attirer leurs investissements.

L'état d'avancement du processus de régionalisation de la politique d'immigration varie selon les régions. Toutefois, les trois régions cibles du projet font face à des lenteurs dans la mise en place de la déconcentration. Des moyens et davantage de pouvoir décisionnel leurs sont nécessaires pour développer des synergies entre les différents acteurs impliqués dans la gestion de l'immigration.

La faible connaissance du phénomène migratoire au niveau de la région de la part des acteurs institutionnels nécessite de développer des actions à plusieurs niveaux. D'abord, une meilleure connaissance des réalités de la migration dans chaque région est indispensable pour mieux orienter les politiques et cibler les actions à entreprendre. Ensuite, une meilleure connaissance du cadre juridique en matière de migration par les divers acteurs permettrait de mieux penser les actions visant à renforcer l'accès aux droits des personnes migrantes, ainsi que d'assurer la mise en œuvre de leurs droits. Aussi, davantage de synergie entre les acteurs institutionnels et les associations qui ont une bonne connaissance de la réalité du terrain doit être envisagée. Enfin, l'élaboration de bases de données statistiques fiables et intégrées est à même de permettre la création d'outils de pilotage d'indicateurs de gestion et de résultat. Ces outils peuvent être précieux pour apprécier le suivi du déploiement de la politique d'immigration dans les régions.

La situation administrative des personnes migrantes constitue une entrave importante pour leur accès aux droits. De plus, il s'agit d'une population assez difficile à atteindre du fait de sa forte mobilité et de la méfiance qu'elle a développé à l'égard des autorités, en particulier lorsqu'elle est –ou est devenue– en situation irrégulière et risque l'éloignement ou la rétention. Un plaidoyer au niveau national en faveur du renouvellement des titres de séjour, ainsi que la révision du cadre juridique via notamment l'adoption d'une loi sur l'immigration et l'abrogation de la Loi n°02-03 semblent nécessaires afin de permettre la mise en œuvre effective de la stratégie nationale d'immigration et d'asile.

Enfin, les trois régions peuvent compter sur une société civile particulièrement dynamique dans l'aide et l'accompagnement des personnes migrantes en situation de vulnérabilité. Une meilleure coordination des organisations de la société civile, notamment via la création de plateformes (à l'image du Groupe de Travail de Protection de Oujda), est néanmoins nécessaire pour améliorer l'efficacité de leurs actions.